

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 13 septembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Aline MONTILLA, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Marianne TARDY.

Excusé(s) :

Absent(s) : Yamina MAHOUCHE.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire souhaite une belle rentrée personnelle et professionnelle à chacun après la pause estivale.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Hervé GONNON est désigné pour remplir cette fonction.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 2 juillet 2024

Le procès-verbal de séance du 2 juillet 2024 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 2 juillet 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : abattage arbres morts et débroussaillage, meuble chevalet école, changement serrure porte gendarmerie, formation du personnel feux réels, rénovation d'un préau de l'école, programme anglais école, coût service ADS, acquisition parcelle Doux, fournitures scolaires, service archives du CDG26, service intercommunal mutualisation, contribution incendie SDIS 1^{ère} échéance, frais enfouissement réseaux chemin de la gendarmerie, contrôle équipements sportifs, nouveau lave-vaisselle cantine, réparation automatisme portail gendarmerie, électrodes pédiatriques défibrillateur, bulletin municipal.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire signale également le versement de la subvention à l'association L'Art et Matière en Drôme des collines et à l'association L'Ecolline (activités escrime et théâtre).

3. Bulletin municipal de septembre 2024

Monsieur le Maire remercie la secrétaire de mairie, les élus de la commission communication et les associations pour leur travail de collecte d'informations, d'élaboration et de relecture. Monsieur le Maire en profite également pour remercier Patrice Reboullet pour le contrat de distribution postal et Georges Anthonioz pour les divers travaux effectués et suivis. La distribution du bulletin municipal a été réalisé par La Poste début septembre. Des exemplaires supplémentaires sont à disposition au secrétariat.

4. Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire effectue un point sur la rentrée scolaire. 47 enfants sont scolarisés. Madame Sandrine GROS reste au poste de direction et en classe maternelle. Madame Amélia DUCLOS est nouvellement nommée (enseignante des plus grands). Magali LARMANDE et Chantal MILLOUD poursuivent leurs missions d'ATSEM et d'agent périscolaire (dernière année complète pour Chantal MILLOUD). Un service civique devrait être nommé d'ici quelques semaines.

Quelques travaux ont été effectués cet été (réfection de l'enduit sous le préau, achat de mobilier...).

Monsieur le Maire en profite pour un rapide retour sur l'assemblée générale de l'association Ecolline. Mme BELMONTE reste présidente, le bureau a été renouvelé.

5. Délibération pour perte sur créance éteinte

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comptable public a transmis en mairie un état d'admissions en non-valeur, soit des créances irrécouvrables correspondant à des titres émis par la commune dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par la Trésorerie en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur est demandée par la Trésorerie qui fait part d'une créance éteinte dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision de justice suite à jugement du tribunal d'instance dans le cadre d'une procédure de surendettement (effacement de dettes). Contrairement aux admissions en non-valeur pour créances irrécouvrables, pour lesquelles la somme reste due par le redevable, les créances éteintes voient le redevable entièrement déchargé de sa dette et constituent une dépense à mandater « de droit ».

Le montant total de la créance s'élève à 588.67 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette admission en créance éteinte pour un montant de 588.67 € et précise que ces montants sont prévus au budget 2024 sur le chapitre 65 - autres charges de gestion courante (article 6542).

6. Avancement dossier future boulangerie et espace public

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la future boulangerie et l'espace public en face de la mairie. La démolition de la maison sise au 79 rue Maurice Savin a eu lieu les 27 et 28 août. Les réunions de chantier ont lieu les jeudis à partir de 14h. Monsieur le Maire fait part des différents échanges avec les riverains. L'appel à candidature pour la boulangerie sera renouvelé lorsque les travaux seront plus avancés afin que la commune puisse avoir du choix parmi les potentiels preneurs.

7. Convention pour la verbalisation électronique avec l'ANTAI

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de convention avec l'ANTAI (Agence nationale du traitement automatisé des infractions) et la Préfecture. Il s'agit d'une convention permettant la verbalisation d'infractions routières à l'aide de procès-verbaux électroniques. Force est de regretter que la gendarmerie soit bien souvent dans l'incapacité de traiter les incivilités et infractions les plus

récurrentes, tels les véhicules garés sur les trottoirs, hors case, en stationnement gênant et abusif et de manière générale mettant les autres usagers en insécurité.

Les maires et les adjoints, en qualité d'officiers de police judiciaire, sont habilités à relever certaines infractions via ce dispositif. Le logiciel est gratuit. Seule une tablette avec stylet est nécessaire. Monsieur le Maire précise que le recours à la verbalisation électronique par les élus restera exceptionnel mais peut s'avérer nécessaire lorsque les auteurs d'infraction se moquent des avertissements préalables et causent préjudice aux autres usagers par leurs incivilités répétées.

A l'unanimité des suffrages exprimés et avec 3 abstentions, Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention.

8. Avant-projet La Canopée – Lotissement Les Yères

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet d'un nouveau lotissement quartier Les Yères.

Monsieur le Maire rappelle que l'aménageur souhaite vendre du « clés en main », avec une cohérence dans le bâti et une harmonie avec l'architecture locale. Il n'y aura pas ici de location, seulement de l'acquisition. Monsieur le Maire présente à nouveau l'avant-projet sommaire et les visuels d'insertion paysagère transmis par le porteur de projet.

Plusieurs remarques avaient été émises au porteur du projet lors d'une précédente réunion (deuxième version attendue sans collectif, suppression des espaces ordures ménagères, localisation de l'espace commun). Certains retours sont encore attendus. Monsieur le Maire rencontrera prochainement Monsieur MONTROYA à nouveau pour avancer. Il rappellera les préalables nécessaires à anticiper pour les réseaux et les attentes de la commune avant le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

9. Demande d'acquisition parcelle AD 471 allée des quatre vents

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une nouvelle demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AD 471, sise allée des quatre vents. Cette parcelle communale d'environ 115 m² est attenante à la propriété de deux riverains.

La commune n'ayant pas l'utilité de cette parcelle pour ses propres besoins, le conseil municipal est d'accord sur le principe de sa vente. Il demande toutefois par transparence que cette cession se fasse en informant les deux riverains potentiellement intéressés (avec une vente complète à l'un d'eux, en partageant la parcelle, voire avec un tirage au sort en cas d'absence d'accord). La commune attendra par ailleurs de recevoir des offres avec une proposition chiffrée pour décider de cette cession. Les frais d'acte seront à charge de l'acquéreur.

10. Clairière des cinq croisées Route de Hauterives : accès camping-cars et usage du feu

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la problématique des camping-cars et de l'usage du feu sur le site de la « clairière des cinq croisées » Route de Hauterives.

Des déchets sont régulièrement laissés sur site, des vidanges d'eaux usées ont lieu illégalement et des barbecues sauvages sont parfois faits alors que le code forestier interdit les feux non autorisés par le propriétaire à moins de 200m des espaces boisés (L131-1 et suivants).

L'idée de l'installation d'un portique afin de restreindre l'accès en hauteur aux camping-cars n'est pas retenue pour l'instant. Un ou plusieurs panneaux avec les mentions « propriété privée », « feu et barbecue interdit », « camping-cars interdits » seront en revanche installés à l'entrée.

11. Gouvernance de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire fait état de la nouvelle gouvernance de la communauté de communes Porte de DrômArdèche. Suite à la démission de Monsieur Pierre JOUVET, nouvellement élu député européen en juin, de nouvelles élections ont eu lieu en juillet pour choisir un nouveau président et de nouveaux vice-présidents. Monsieur Florent BRUNET, maire de Hauterives, a été élu président de la communauté de communes Porte de DrômArdèche par 27 voix contre 26 pour Patricia BOIDIN, maire d'Anneyron, et un vote blanc. Le premier conseil communautaire aura lieu mercredi 25 septembre à Hauterives.

12. Point sur l'agenda, dossiers en cours et questions diverses

Points divers :

Cérémonie de mariage le 4 octobre prochain.

Point travaux: fauchage chemins, curage de fossés, élagage d'arbres, expertise du marronnier vers la fontaine, travaux de voiries à venir cet automne.

Retour sur évènements :

Réunion sur l'étude Vauverrière, élections législatives de l'été, feu d'artifice intercommunal du 14 juillet, cérémonie de mariage ce 27 juillet, rencontre avec les riverains de la future boulangerie, spectacle Péricard spécial Joe Dassin en août, réunion avec le paysagiste pour les aménagements près de la future boulangerie, parrainages des 25 août et 1^{er} septembre, PACS du 25 août, démolition ancien bâti avant travaux future boulangerie, rentrée des classes, assemblée générale Amicale Boules, forum intercommunal des associations, cérémonie mariage du 7 septembre, reprise atelier équilibre, assemblée générale l'Ecolline, salon de peinture Valloire Loisirs, rencontre nouveau commandant gendarmerie, rencontre des élèves pour l'élection du nouveau CMJ.

Quelques dates à venir :

- Réunion préparatoire fête de la poire le 18 septembre.
- Fête de la poire « Poire et épices » le 22 septembre.
- Conseil communautaire à Hauterives le 25 septembre.
- Election nouveau CMJ le 28 septembre.
- Tournée cantonale le 2 octobre.
- Rencontre chef d'escadron gendarmerie de Romans le 2 octobre.
- Cérémonie mariage le 4 octobre.
- Assemblée générale des mairies ruraux de la Drôme à Marsaz le 5 octobre.
- Réunion équipe bibliothèque le 9 octobre.
- Café mille-feuille bibliothèque le 12 octobre.
- Congrès maires de la Drôme à Valence le 16 octobre.
- Cross scolaire le 18 octobre.
- Assemblée générale boulodrome intercommunal à Anneyron le 25 octobre.
- Conseil d'école le 7 novembre.
- Commémoration armistice le 11 novembre.
- Randonnée L'Ecolline le 17 novembre.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 5 novembre 2024 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.